

Commune de BOURG-DES-COMPTES

Conseil municipal

Liste des délibérations examinées en séance le 21 mars 2023

N° de délibération	Objet	Décision
Délib.2023.006	Approbation du procès-verbal du 7 février 2023	Approuvé à l'unanimité
Personnel communal		
Délib.2023.007	Création de poste suite à avancement de grade	Approuvé à l'unanimité
Délib.2023.008	Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance	Approuvé à l'unanimité
Délib.2023.009	Modalités de l'avantage en nature repas au personnel communal	Approuvé à l'unanimité
Affaires financières		
	Facturation des frais d'aménagement des extérieurs de la Maison de santé	Point reporté
Exercice des mandats locaux		
Délib.2023.010	Etat annuel des indemnités perçues par les élus	A pris acte
Urbanisme		
Délib.2023.011	Avis sur le projet de révision du PLU arrêté - Commune de GUICHEN	Avis défavorable à l'unanimité
Domaine et patrimoine		
Délib.2023.012	Convention de servitude portant mise à disposition d'un terrain – Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)	Approuvé à l'unanimité
Délib.2023.013	Convention de servitude réseau souterrain – Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)	Approuvé à l'unanimité
Délib.2023.014	Création d'une servitude de passage Allée du Calvaire	Approuvé à l'unanimité
Intercommunalité		
Délib.2023.015	Dispositif Argent de poche - Convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté	Approuvé à l'unanimité

Délib.2023.016	Breizh Bocage- Convention d'engagement avec Vallons de Haute Bretagne Communauté	Approuvé à l'unanimité
Energie		
Délib.2023.017	Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine (SDE35)	Approuvé à l'unanimité
Délégations au Maire		
Délib.2023.0018	Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	A pris note (pas de vote)

Liste établie en application de l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publié en ligne le : 27 mars 2023
Affiché le : 27 mars 2023

Le Maire,
Christian LEPRÊTRE

